



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 28 Février 2023

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Convocation :

22 Février 2023

Affichage convocation :

22 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-huit Février à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence,
AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE
Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN
Benoit, ROYER Mathieu,

Absents excusés : CARNEIRO Antonio, VAILLOT Mathieu.

Mme BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 28 Février, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Souscription d'un emprunt – Travaux de voirie
- Chèques cadeaux – Marché hebdomadaire
- Mise en conformité du PLU avec le SCOT – Information
- Organisation du vide-greniers
- Organisation du 14 Juillet
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 28 Février 2023

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-huit Février à vingt heures

Convocation :

22 Février 2023

Affichage convocation :

22 Février 2023

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu,

Absents excusés : CARNEIRO Antonio, VAILLOT Mathieu.

Mme BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Souscription d'un emprunt – Travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux en cours sur la Commune, il y a lieu d'avoir recours à un emprunt. Il rappelle que ces travaux auront un coût de 850 000 € HT et qu'il convient donc de demander un emprunt de 660 000 € à long terme et de 320 000 € à court terme.

Trois organismes bancaires ont été sollicités et deux propositions ont été adressées :

- Banque populaire : aucune possibilité d'emprunt
- Banque des Territoires : Propose des emprunts à long terme uniquement
- Crédit agricole :
 - ❖ Court terme sur 2 ans : Taux à 3.70 %
 - ❖ Long terme sur 20 ans : Taux à 3.77 %L'annuité serait de 47 000 €.

Monsieur le Maire propose de demander une proposition d'emprunt sur 25 ans au Crédit agricole.

Les propositions mises à jour seront présentées pour délibération lors de la prochaine réunion qui devrait avoir lieu le mardi 28 Mars.

Chèques cadeaux – Marché hebdomadaire

Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année 2022, des chèques cadeaux ont été distribués aux aînés de la Commune, avec le colis, afin que ceux-ci puissent profiter des produits vendus sur le marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire rappelle que 232 chèques d'une valeur de 2.50 € chacun ont été distribués, soit au total 580 €.

Monsieur le Maire explique qu'il convient désormais d'effectuer le remboursement auprès des marchands. Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE le remboursement de chacun des marchands par le biais de la régie d'avance, si la somme est inférieure à 50 €, par virement bancaire si la somme est supérieure ou égale à 50 € ;
- DEMANDE la fourniture d'un reçu par l'ensemble des marchands afin de pouvoir effectuer ces remboursements.

Mise en conformité du PLU avec le SCoT

Monsieur le Maire informe que la commission urbanisme s'est réunie le 7 février dernier.

A cette occasion, Monsieur le Maire l'a informée sur la réunion qu'il a eu avec Monsieur DUTHEIL de la DDT et Madame LEITZ du Syndicat DEPART.

Monsieur le Maire a été informé durant cette réunion qu'une révision du PLU devrait être engagée d'ici juillet 2023, avec une réduction de la surface constructible de moitié.

Il informe également que d'ici 2050, les surfaces constructibles seraient de 0.

Monsieur le Maire rappelle également que d'ici 2027, la Commune sera certainement dans l'obligation d'adhérer au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

La révision du PLU coûterait environ 25 000 € à la Commune.

Monsieur le Maire explique qu'il a engagé plusieurs réunions afin d'obtenir des renseignements à ce sujet.

Le Conseil Municipal décide de ne prendre aucune décision ni délibération à ce sujet.

Organisation du vide-greniers

Monsieur le Maire rappelle que le vide-greniers aura lieu le dimanche 2 Avril.

Il explique que cette année la méthode de réservation a été un peu modifiée pour éviter les personnes qui n'honorent pas leurs emplacements et qui de ce fait, ne payent pas leurs emplacements.

Monsieur LUDOT Jean-Raymond, organisateur, procédera aux réservations par téléphone et il conviendra ensuite que les exposants aillent payer leurs emplacements en Mairie sous huit jours.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de la part de la Mairie.

Actuellement, 40 exposants se sont inscrits.

Il sera demandé aux conseillers municipaux d'apporter leur aide pour la préparation du vide-greniers, le jour-même et après pour le nettoyage.

Les conseillers municipaux recevront prochainement un mail à ce sujet.

Organisation du 14 Juillet

Monsieur le Maire informe que les festivités auront lieu sur la seule journée du 14 Juillet.

L'entreprise Image de Marc a été contactée et assurera l'organisation du bal.

Le feu d'artifice sera tiré comme habituellement au niveau de l'école et la retraite aux flambeaux aura lieu avant dans la soirée.

La commission des fêtes sera réunie pour prévoir l'organisation d'un éventuel repas et de l'après-midi.

Informations diverses

Réunion Troyes Champagne Métropole :

Monsieur le Maire informe de l'augmentation du taux de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) qui passe à 25.83 % ainsi que de l'augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti qui passe à 2.23 % (contre 0.123 %) dans le cadre du pacte financier.

Réunion SIVOS :

Monsieur le Maire annonce la création d'un groupe de travail au SIVOS pour la révision des tarifs de cantine / garderie.

Réunion SDEA :

Madame LAMOTTE Marie Thérèse informe qu'elle a participé à une réunion du SDEA.

Elle informe qu'à partir de 2025, tous les parkings de plus de 20 places devront être équipés d'une borne de chargement électrique.

Fête de l'école :

Elle aura lieu à Rouilly-Saint-Loup le vendredi 30 Juin.

Séance levée à 21H57.